

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-12 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/06/2024

Objet : Personnels contractuels 2024-2025

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 11/06/2024 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2024-12. Personnels contractuels-CDD 2024-2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20240603-2024-12-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure et trente minutes au 15 rue Joseph Cazautets 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 28-05-2024.

Objet : Personnels contractuels 2024-2025.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL
Mme MALISSEN Alexandra,

Excusés : Mme Viviane RAFFIER, M. Karl PERIGAUD, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	6	3
Votants	6	-
Pour	6	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein du CIOL

Le Président indique qu'il est nécessaire pour faire face aux besoins de l'enseignement musical de procéder à la création de 3 contrats à Durée Déterminée du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025 comme suit :

- Un enseignant à raison de 3h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Clavier. Du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025.
- Un enseignant à raison de 2,16h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Trompette et Banda. Du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025.
- Un enseignant à raison de 8,33h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique en Guitare Électrique. Du 1^{er} septembre 2024 au 4 juillet 2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création des emplois ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **11-06-2024**

Isle, le 06/06/2024

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

